

Les nouvelles grilles de certification DEES

En janvier 2017, les centres de formation reçoivent de nouvelles grilles pour les épreuves de certification du Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, applicables dès la session de juin 2017.

Sous prétexte d'harmonisation nationale, une circulaire ministérielle demande désormais aux jurys de cocher les compétences du référentiel, acquises ou non, afin de certifier les étudiants.

Celles-ci remplacent les outils construits dans les académies par un travail inter-écoles et s'avèrent complètement inapplicables. Pour exemple un étudiant serait censé dans un écrit de 15 pages faire la démonstration de 24 indicateurs de compétence, ou encore devrait prouver lors d'un examen oral sa «*maîtrise des nouvelles technologies*».

Ce fait pourrait être anecdotique s'il ne révélait le fonctionnement vécu par les formatrices/teurs depuis quelques temps : absence de consultation, imposition de changements brutaux et outils dépourvus de sens.

Seulement de l'IRE ?

L'Inter Régionale entend dire sa colère, mais aussi faire porter une autre voix que celles qui dominent aujourd'hui, et imposer une résistance à la logique libérale par des positions concrètes.

Les organes censés représenter les centres de formation, en particulier l'UNAFORIS, ne jouent pas leur rôle⁽¹⁴⁾. Les formatrices/teurs travaillant dans des Centres de formation adhérant à l'UNAFORIS ne s'estiment pas représentés. Il n'y a d'ailleurs pas de débats et de consultation réalisés par cet organisme au sein des équipes pédagogiques.

Les orientations UNAFORIS semblent suivre le vent qui porte. Pour exemple l'éloignement progressif des niveaux III de la personne au bénéfice de fonction de coordination long, le travail social dilué dans «*intervention sociale*», l'enseignement de l'économie de marché par ses acteurs dans les EFTS, la fascination pour l'*e-learning* (tellement moderne).

Les récents faits de travailleurs sociaux inquiétés pour avoir dénoncé de la violence institutionnelle nous semblent agir comme le révélateur d'une situation connue des

(14) UNAFORIS : Union nationale des acteurs de formation et de recherche sociale. Les membres de l'IRE recevront ainsi des encouragements officiels de la part de membres de l'UNAFORIS, déplorant l'absence de questionnement et de recherche de sens de leur institution.

des professionnels que de moyens alloués au travail social, dans une société produisant toujours plus d'inégalités.

La doctrine du fameux «*socte commun*» impose de considérer les professionnels divisés en différents diplômés et donc capables de travailler ensemble. Les métiers, historiquement spécifiques, et les pratiques professionnelles doivent être standardisés, rationalisés, déclinés en «*guides de bonnes pratiques*».

Pour une véritable coopération et synthèse culturelle, il ne sera pas suffisant d'impliquer, comme le préconise le plan d'action, les «*personnes accompagnées*» en les faisant intervenir en centre de formation. Il ne semble pas judicieux d'opposer dans une stricte dichotomie terrain de stage et école comme si les personnes accompagnées n'étaient pas elles aussi présentes dans les centres de formation⁽¹⁰⁾.

À l'Inter Régionale, nous avons tendance à penser que la rencontre de l'altérité, au sens de Jacques Marpeau : «*en ce qu'elle nous met en présence de sa différence radicale, entraîne un changement de soi et donc l'altération d'une partie de ce qui constituait notre identité avant cette rencontre*»⁽¹¹⁾ se produit autant sur le terrain de stage qu'en centre de formation.

Au-delà des aspects plus techniques du plan d'action, l'IRE note qu'il ouvre la porte, de façon insidieuse à la marchandisation du social par l'entrepreneuriat dit «*social*». Cette nouvelle forme de partenariat public privé qui veut permettre aux entreprises privées lucratives d'investir dans le social afin d'en tirer profit⁽¹²⁾, sans courir aucun risque.

Il existe donc une logique dans ce plan d'action qui pré-tend «*moderniser*» l'appareil de formation : sous la fausse promesse d'une revalorisation salariale, permettre de préparer les futurs professionnels-les de terrain à être les opérateurs d'exécution des employeurs du secteur, et non pas des acteurs créatifs⁽¹³⁾, en réflexion, capables de regard critique.

(10) De multiples exemples ont pu être donnés de ces initiatives lors de nos rencontres inter-régionales.

(11) Jacques MARPEAU, Le processus de création dans le travail éducatif, Erès, Toulouse, 2013, p. 68

(12) Voir l'excellent livre du Collectif des Associations Citoyennes <http://www.associations-citoyennes.net/?p=7308#more-7308>, ainsi que le dossier dans Lien Social n° 1213.

(13) L'IRE constitue aussi un lieu d'échanges de pratiques pour les formatrices/teurs : en juillet 2017 à l'AFERES d'Arros nous avons pu avoir un échange très riche avec Jérôme Leroy, écrivain, qui anime un atelier avec les travailleurs sociaux en formation dans lequel ils rédigent des nouvelles noires à partir des situations cliniques utilisées dans leurs travaux de certification, cf site <http://liredesformateurs.fr/>